



RECYCLAGE

DES CARTOUCHES QUI VISENT JUSTE

A l'heure où le gouvernement s'attelle à la simplification du droit, il est vrai touffu, de l'environnement, on aurait tout intérêt à regarder de près les circuits de recyclage qui ne doivent précisément rien à la force de la loi. A commencer par les deux ou trois filières de « responsabilité élargie du producteur » (REP) qui se sont construites sur un accord volontaire des professionnels en devançant une éventuelle pression législative. L'exemple phare, c'est celui des fabricants d'imprimantes qui ont organisé la collecte des cartouches d'encre (redoutablement polluantes), dès 2000. Résultat ? Tout à fait honorable : 42% des 11 900 tonnes de cartouches mises sur le marché en France chaque année sont aujourd'hui récupérées et valorisées soit en énergie, soit en matières primaires plastiques ou ferreuses. Or l'essentiel du tonnage, 50% environ, est traité par un seul organisme privé, le consortium Conibi, financé à perte par les grands industriels (Epson, Xerox, Canon...), qui distribue gratuitement dans les bureaux et les sièges sociaux les « ecobox » de récupération. En septembre, **Conibi** a même inauguré avec la société belge ClozDloop une ligne de recyclage industriel de tous les types de cartouches. Une première européenne suite à un brevet déposé par l'usine Toshiba France de Dieppe. Comme quoi le volontariat industriel, quand il est visionnaire, peut valoir toutes les forces de la loi.

GUILLAUME MALAURIE

